

Gazette Du Palais

La Loi

Le Quotidien Juridique

Les Affiches Versaillaises

Odal Oplec

Petites affiches



Justificatif généré le 20/01/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 20/01/2023 Département : (75) Paris

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/656053

N° d'annonce : 656053

## COOPERATIVE DE SEMENCES ET SERVICES DES BETTERAVIERS

Sigle: C-S2B

Société Coopérative agricole d'approvisionnement et de services A capital variable – Agrément n°11170

Siège social: 43-45, rue de Naples 75008 PARIS

RCS PARIS 533 468 526

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 2 février 2023 à 18 h 30** à Isneauville 76230 – 7 ZAC du Gros Chêne à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022,
- Quitus aux administrateurs,
- Constatation du résultat.
- Affectations obligatoires préalables à la répartition des résultats,
- Dotation à la réserve légale,
- Dotation à la réserve facultative,
- Budget de formation des administrateurs,
- Indemnité compensatrice du temps passé par les administrateurs,
- Constatation de la variation du capital,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs du 2ème tiers sortant,
- Questions diverses.





Gazette Du Palais La Loi Le Quotidien Juridique Les Affiches Versaillaises Odal
Oplec
Petites affiches



- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance, à partir du 15ème jour précédant la date de l'assemblée, des comptes annuels, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, des rapports du Conseil d'administration aux associés et du texte des résolutions proposées, au siège social de la Coopérative.

Si cette assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute de quorum requis, les associés seraient de nouveau convoqués, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le Vendredi 17 février 2023 à 14 h 00 en VISIOCONFERENCE.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeKKE3SyE

https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKKE3SyE



